

(Guerre)

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE
ATTESTATION
 d'appartenance aux F. F. C.
 6^{ème} BUREAU

Original à conserver
 par l'intéressé.

Aucun duplicata ne pouvant être
 livré, le porteur de la présente attes-
 tion ne devra s'en dessaisir en aucun
 circonstance et, en cas de besoin, faire
 établir des copies conformes. —

RÉFÉRENCES

D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.
 D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.
 D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45.
 D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45.
 Feuille de renseignements
 n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.
 I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.
 I. M. N. 17-216/RS/R/1 du 6-11-45.

Monsieur Pierre GIRAUD, né le 25.10.1916

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet
 1942.

Réseau: ALLIANCE

~~Arrêté le~~ ~~Par arrêté de~~

Les services accomplis **comme agent P 2** comptent

du 5.1943 au 30.9.1944

en qualité de Chargé de mission de 1ère classe,

Grade correspondant homologué par la Commission nationale d'homologa-
 tion: Capitaine (pendant la durée de la mission).

Paris, le 17 février 1949.

CERTIFIÉ EXACT :

P.O. Le Le Général, Directeur
Lt-Colonel de DIONNE

chef du bureau ~~adjoint~~ des Forces Françaises
 Combattantes de l'Intérieur,

P.O. Le Commandant H. L. ALAZET

Adjoint au Chef du 6^{ème} Bureau



Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du Décret 366 du 25-7-1942
 comptent comme **services militaires actifs**.